

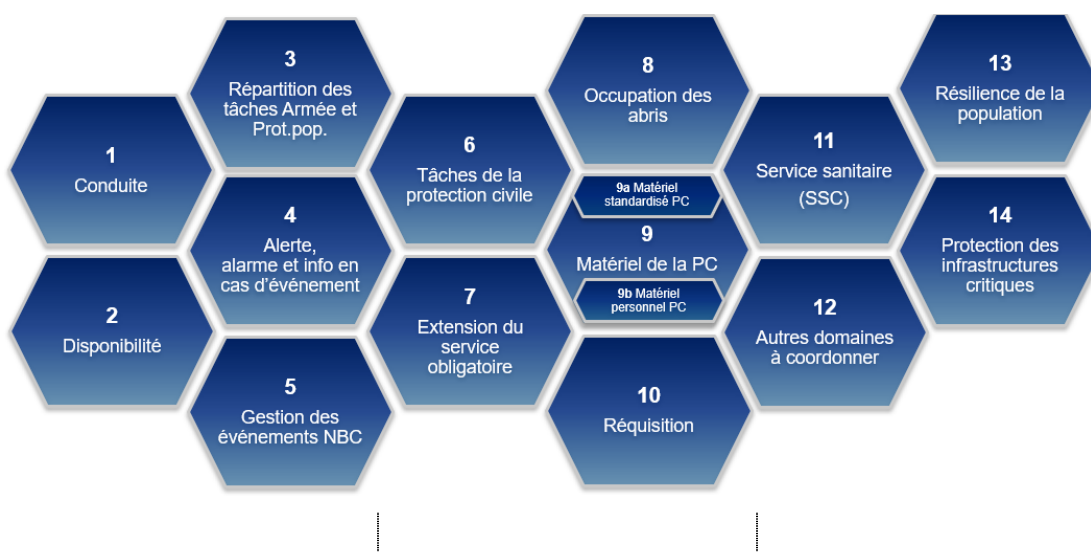


Protection de la population en cas de conflit armé

Ces 25 dernières années, la protection de la population, et en particulier la protection civile (PCi), s'est orientée vers la gestion des catastrophes et des situations d'urgence. Ainsi, elle a déployé un large éventail de capacités dans ce domaine, occultant largement le conflit armé.

L'actuelle détérioration de la situation en matière de politique de sécurité a des répercussions sur la Suisse. En matière de protection de la population, il convient donc de renforcer la capacité de défense contre les menaces hybrides et les conflits armés.

L'analyse des capacités de la protection de la population effectuée par l'OFPP en 2023/24 a révélé des lacunes, notamment en ce qui concerne la gestion d'un conflit armé. À l'heure actuelle, les conditions nécessaires à une action optimale au sein du réseau ne sont pas réunies. Pour remédier à cette situation, le groupe de travail Protection de la population en cas de conflit armé a été créé en janvier 2024 au sein de l'OFPP. En se basant sur un état des lieux thématique, il a défini quatorze champs d'action (CA) qui mettent en évidence les lacunes de capacités et les domaines concernés. Un mandat de projet a ensuite été élaboré. Le projet a démarré en janvier 2025.



L'objectif prioritaire du projet est de préparer de façon optimale le système coordonné de protection de la population à remplir en toutes situations sa mission en cas de conflit armé (protéger la population et ses moyens de subsistance), en collaboration avec ses partenaires militaires. Deux objectifs intermédiaires ont été définis. Le premier vise l'élaboration d'une conception générale de la protection de la population en cas de conflit armé qui servira de document de base aux partenaires du réseau. Cette conception générale doit réglementer les aspects les plus importants et formuler des recommandations concrètes, indispensables à la défense contre les menaces hybrides et à la gestion d'une agression militaire contre la Suisse. Il s'agit par exemple de la mise en place d'un système de conduite clair et intégré par tous les partenaires, d'une répartition sans équivoque des tâches, des compétences et des responsabilités et de mesures visant à renforcer la résilience de la population.

Le second objectif intermédiaire consiste à créer le cas échéant des bases légales ou de modifier celles qui existent en se fondant sur la conception générale. Il s'agit de créer les conditions nécessaires pour que l'intégralité du potentiel de capacité dont dispose la Suisse puisse être mise à profit en cas de menace hybride et de conflit armé afin de garantir la protection de la population.

Pour atteindre les différents objectifs, il est nécessaire de clarifier les questions soulevées dans les quatorze champs d'action. Afin d'obtenir des résultats aussi précis que possible, un scénario portant sur un conflit armé a été mis au point en collaboration avec les partenaires militaires¹. Cette démarche tient compte du besoin (en particulier des cantons) de parvenir à des accords spécifiques, de procéder à des planifications et de trouver des solutions en s'appuyant sur un scénario commun.

Avancement du projet et prochaines étapes (état au 31.03.2026)

Contexte

Plusieurs documents ont été élaborés dernièrement dans le cadre du traitement des quatorze champs d'action, notamment les suivants :

- Un avis de droit clarifiant la situation actuelle en matière de conduite et de coordination entre la Confédération et les cantons en cas de conflit armé est disponible dans sa version définitive.
- Une matrice visant à définir les différents rôles en matière de conduite est en cours d'élaboration.
- Une première proposition de méthode a été élaborée dans le but de déterminer le temps nécessaire à la montée en puissance des capacités et des moyens auprès des partenaires du réseau dans la perspective d'une augmentation des exigences liées à un conflit armé.
- Une fiche d'information comportant une analyse de l'alerte, de l'alarme et de l'information de la population en cas d'événement (p. ex. en cas d'attaque militaire à distance) et exposant des mesures d'amélioration est en consultation.
- Le profil de prestations « Protection civile en cas de conflit armé » a été développé en collaboration avec des représentants des cantons.
- Un projet de concept d'occupation des abris avec différents degrés de disponibilité a été développé.
- Une enquête sur la préparation individuelle aux catastrophes a été menée en collaboration avec le Center for Security Studies (CSS) de l'EPF de Zurich. Une première version du rapport présentant les résultats est disponible.
- Une fiche d'information sur le recensement en fonction de la situation des marchandises et substances dangereuses présentes dans les entreprises soumises à l'OPAM et une fiche d'information sur les exigences relatives à une vue d'ensemble des infrastructures critiques civiles en cas de conflit armé ont été élaborées.

Prochaines étapes

La majeure partie des travaux liés aux champs d'action doit être achevée en juillet 2026. D'ici la fin de l'année au plus tard, les objectifs doivent être atteints pour tous les champs d'action et les documents mis à disposition. Les résultats seront intégrés dans la conception globale.

¹ Le plan se fonde sur le scénario du dossier « Conflit armé » de l'Analyse nationale des risques de catastrophe et de situation d'urgence en Suisse. Il comprend trois niveaux d'escalade : 1) forme hybride de déroulement d'un conflit, 2) attaque militaire à distance et 3) attaque militaire de grande envergure. Le scénario est en outre harmonisé avec ceux de l'armée, ce qui garantit l'uniformité des bases utilisées pour les simulations dans les domaines de la protection de la population et de la défense.

Défis actuels

Les délégués des partenaires du réseau doivent être impliqués le mieux possible dans les différents travaux, ce qui nécessite une bonne coordination et une communication centralisée.

La plupart des champs d'action présentent des interfaces avec d'autres projets menés par l'OFPP ou le Groupement Défense. Il s'agit de s'assurer que les synergies sont utilisées de manière optimale et les doublons évités. Le SEPOS doit en outre être suffisamment impliqué dans la coordination générale.

Rôle de la Confédération

Le projet est réalisé par l'OFPP. Le Groupement Défense est consulté pour des questions spécifiques, par exemple en ce qui concerne la clarification de la conduite en cas de menaces hybrides lors d'un conflit armé (CA 1), la répartition des tâches entre l'armée et la protection civile (CA 3) et le développement du scénario. En tant qu'instance de coordination supérieure et dans la perspective de la Stratégie de politique de sécurité 2026, le SEPOS est informé à intervalles réguliers de l'avancement des travaux et, si nécessaire, impliqué dans des travaux spécifiques.

Rôle des cantons

Le président de la CRMPPCi est désormais co-mandant du projet avec la directrice de l'OFPP. Cette mesure garantit la plus forte implication possible des cantons afin que des solutions viables puissent être élaborées pour la conception générale. En outre, on fera régulièrement le point sur l'avancement des travaux dans le cadre de la conférence des chefs d'office, où certains aspects seront approfondis.

Données du projet	
Responsabilité	Christian Kunz, collaborateur scientifique et C suppl de la Section Développement de la protection de la population, OFPP, Division Stratégie et pilotage (STR)
Durée	2025 – 2029
Décisions politiques (prévision)	Conseil fédéral : note de discussion au CF : T2/2027 Conseil fédéral : adoption du message sur les modifications de la loi : T3/2029
Investissements Coûts d'exploitation	À déterminer (aucun prévu actuellement)

Ressources financières de la Confédération	<p>Coûts liés à une expertise juridique dans le cadre du champ d'action 1 Conduite à hauteur de 12 000 francs maximum.</p> <p>D'éventuels coûts supplémentaires liés à la conception, à l'élaboration et à la mise en forme de la conception générale seront fixés au cours du projet.</p>
Ressources financières des cantons	À définir en fonction des résultats issus des travaux relatifs aux champs d'action